

# Formation

## Gymnastique féminine

### Juges - Mouvement d'ensemble

### "Pratique"

### Thise - 22/02/2025



**Organisateur** Comité Régional Bourgogne - Franche-Comté

#### Public concerné

- Avoir 16 ans
- Juges – Entraîneurs
- Obligation d'être licencié(e) au moment de l'inscription

#### Prérequis :

- Les stagiaires de chaque club viendront accompagnés de quelques jeunes et aînées afin de permettre aux juges de travailler la notation.
- Avoir déjà pratiqué le jugement ou avoir déjà suivi un stage théorique

#### Contenu :

- Révisions du principe de notation des Mouvements ensemble Jeunes et Aînées
- Notation avec gymnastes sur les trois postes de jugement

#### Lieu, dates et horaires :

- Lieu : **Salle des fêtes – Rue Champenâtre - Thise**
- Date-s : **Samedi 22/02/2025**
- Horaires – **Accueil : 13 h 30 Début : 14 h 00 – Fin : 17 h 00**

#### Amener :

- Chaussures de sports propres
- Programme Fédéral 2025 OU Photocopies p 101 à 112
- De quoi juger

**Contact le jour du stage :** **Monique BOIRON - 06 88 56 14 03**  
**Sandra BESSOT - 06 71 45 31 48**

#### Inscription :

- Date limite d'inscription : **16/02/2025**
- Date limite de retour des autorisations et de règlement : **18/02/2025**
- Nombre minimum de stagiaires : **2**
- Coût : **7 €**

**À régler par virement** (RIB en pièce jointe de l'accusé de réception).

**Veillez à choisir le RIB du bon organisateur SVP.**

Code à inscrire lors du paiement par virement ou par carte bancaire **avec le nombre de personnes : GF-JUGES- ENS-22/02/2025**

Aucune inscription n'est prise en compte sans paiement avant la date limite

Pour tous renseignements complémentaires : **stages@fscf-bfc.fr**

Les conditions d'inscription en stage sont accessibles sur le site internet\*\*

#### Des autorisations parentales utilisables toute la saison (Accessibles ci-contre)

sont à joindre obligatoirement à toute inscription de stagiaire mineur (e). Elle doivent être remplie par les parents ou tuteurs et transmises à l'animateurs ou animatrice lors du premier stage de la saison. L'animateur transmet les autorisations à l'organisateur avant la date limite de retour des autorisations ci-dessus.

**Ne plus tenir compte des autorisations « pré-remplie » pour un seul stage lors d'une inscription depuis l'instance internet des associations et sur l'accusé de réception reçu par les stagiaire.**

\* Pour toute inscription **un accusé de réception est envoyé directement aux stagiaires, correspondants et trésoriers de l'association** (si les courriels sont bien renseignés dans l'instance de l'association). **Toutes les informations (RIB, dates de retour, lien vers la circulaire...) sont notés sur ce courriel. Si vous ne le recevez pas, vérifier vos spam. En cas de difficulté, nous contacter.**

\*\* L'approbation des conditions d'inscription est nécessaire à l'inscription.

**Le stage terminé,, après vérification des présences, les attestations et les factures acquittées sont créées et sont disponibles dans l'instance de l'association.**

